



Conseil de
sécurité

Distr.
GENERALE

S/RES/835 (1993)
2 juin 1993

RESOLUTION 835 (1993)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3227e séance,
le 2 juin 1993

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant ses résolutions 668 (1990) du 20 septembre 1990, 745 (1992) du 28 février 1992, 810 (1993) du 8 mars 1993, 826 (1993) du 20 mai 1993 et autres résolutions pertinentes,

Exprimant ses remerciements à l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) et en particulier au Représentant spécial du Secrétaire général, Yasushi Akashi, pour le courage, le dévouement et la persévérance avec lesquels ils ont apporté le soutien voulu au processus électoral, malgré les épreuves et les difficultés,

Rendant hommage au rôle dirigeant de S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk, Président du Conseil national suprême, et au rôle qu'il continue à jouer,

Notant avec satisfaction le nombre considérable de Cambodgiens qui ont manifesté leur patriotisme et leur sens des responsabilités en exerçant leur droit de vote,

Faisant sienne la déclaration que le Représentant spécial du Secrétaire général a faite le 29 mai 1993 au Conseil national suprême, selon laquelle les élections se sont déroulées librement et équitablement (S/25879),

1. Rend hommage aux membres de l'APRONUC, en particulier à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour permettre cette manifestation extraordinaire de la part du peuple cambodgien,

2. Invite le Secrétaire général à lui présenter son rapport sur les élections aussitôt que possible;

3. Exprime son intention, lorsque la régularité des élections aura été attestée, d'apporter tout son soutien à l'Assemblée constituante dûment élue dans les travaux qu'elle entreprendra afin d'élaborer une constitution, conformément aux principes énoncés à l'annexe 5 de l'Accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge, et de constituer un nouveau gouvernement pour tout le Cambodge;

4. Demande à toutes les parties de se conformer à l'obligation qui leur incombe de respecter pleinement les résultats des élections et leur demande instamment de faire tout leur possible pour assurer l'établissement pacifique d'un gouvernement démocratique conformément aux termes de la nouvelle Constitution;

5. Demande instamment à la communauté internationale de contribuer activement à la reconstruction et au relèvement du Cambodge;

6. Décide de rester activement saisi de la question.
